

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LE TRANSPORT DE SUBSTANCES CHIMIQUES DANGEREUSES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, hier, entre Kenora et Vermilion Bay, il s'est produit une fuite de BPC, produits chimiques très toxiques qui étaient transportés à bord d'un camion remorque en provenance de Montréal et à destination d'Edmonton. Chacun sait que ces produits ont sur l'environnement des effets que nous déplorons, étant donné qu'à l'état liquide les BPC ne se décomposent pas, outre, bien entendu, qu'ils mettent la santé en danger. La ministre de l'Environnement (M^{me} Blais-Grenier) va-t-elle prendre l'initiative de s'entretenir avec ses homologues provinciaux afin que chaque province s'engage à régler chez elle ses problèmes d'enfouissement au moyen de procédés technologiques, pour éviter que ces déchets ne parcourent des milliers de kilomètres avant d'atteindre les lieux de déchargement?

Cette question est de compétence provinciale, mais la ministre de l'Environnement devrait prendre l'initiative de convoquer ses collègues provinciaux à Ottawa pour discuter de la gestion des déchets toxiques et résoudre le problème que pose leur transport d'une province à l'autre.

* * *

[Français]

LES FEMMES

LA RECHERCHE DE L'ÉGALITÉ

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, mercredi le 17 avril marque une étape très importante dans la recherche de l'égalité pour les femmes. C'est en effet ce jour-là que l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés entre en vigueur.

Cet article interdit toute discrimination fondée entre autres sur le sexe, et cela constitue une victoire importante pour les femmes puisque, dorénavant, on pourra engager des poursuites judiciaires pour défendre leurs droits.

A cette fin, on a créé le Fonds d'action et d'éducation juridiques. Cet organisme, sans but lucratif, servira en quelque sorte d'outil de défense des droits des femmes. Il utilisera la Charte canadienne des droits et libertés pour que les femmes portent devant les tribunaux les litiges concernant la discrimination dont elles sont victimes.

Monsieur le Président, permettez-moi d'inviter tous les députés de cette Chambre à porter le macaron «Rendez-vous de l'égalité». Mercredi sera un grand jour, non seulement pour les Canadiennes, mais aussi pour tous les Canadiens. Après tout, c'est dans l'égalité que se concluent les meilleures affaires!

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA CULTURE DES BLÉS SEMI-NAINS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, s'il était question d'étudier les avantages qu'il y aurait à légaliser l'usage de la marijuana, on ne s'attendrait pas à ce que la tâche soit confiée à quelqu'un qui vient d'en semer 100 acres. Ce ne serait ni logique ni acceptable. Que pouvons-nous dire alors dans le cas semblable et bien réel que nous connaissons concernant l'usage des blés semi-nains non autorisés? La culture n'en est pas permise actuellement au Canada parce que ces blés sont de qualité inférieure aux variétés courantes de blé de printemps. Étant donné qu'on ne peut pas les différencier des autres, il est inévitable que ces blés soient mélangés à d'autres variétés ce qui fait du tort au Canada qui a la position envieuse de fournisseur le plus sûr de blé de première qualité que les pays importateurs du monde entier peuvent mélanger aux leurs.

Ce n'est pas par un effet du hasard que les greniers canadiens sont presque vides à la fin de chaque saison agricole alors que les stocks américains et européens s'accumulent. Nous avons constamment offert un produit dont la qualité supérieure n'a jamais été mise en doute.

Le gouvernement a décidé d'étudier la possibilité de cultiver les variétés encore indistinctes et donc, pour le moment non autorisées, comme il en a le droit, mais faut-il confier cette tâche à un homme qui a avoué à la Chambre qu'il cultivait ces variétés? Comment pourra-t-on croire à l'objectivité du rapport? On ne peut obtenir un permis pour cultiver ces variétés au Canada où elles ne peuvent pas être légalement importées. Comme le ministre d'État chargé de la Commission du blé (M. Mayer) a avoué sa culpabilité, je le prie instamment de confier l'examen de la question à quelqu'un qui soit moins compromis, afin de sauvegarder la réputation de cette industrie de plusieurs milliards de dollars, aux yeux de nos clients étrangers.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'UNION SOVIÉTIQUE—LES INSTANCES DU MINISTRE EN FAVEUR DES PRISONNIERS POLITIQUES

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fait preuve d'un courage admirable au cours de son récent voyage en Union soviétique lorsqu'il a abordé la question des détenus politiques qui se languissent dans les camps de travail de ce pays, et tout particulièrement le cas de Danylo Shumuk, l'un de nombreux Ukrainiens qui ont été emprisonnés injustement et dont les familles au Canada espèrent depuis des années de les retrouver. Au nom de tous les Canadiens épris de liberté qui se soucient des droits des gens, je tiens à faire savoir au ministre leur appui, leur admiration et leur fierté de ce que le gouvernement du Canada a eu le courage et la compassion de se porter à la défense d'êtres humains persécutés et incarcérés pour avoir voulu exercer leur droit de vivre en paix au sein de la communauté mondiale.